



Blonay, le 3 mai 2024

Préavis N° 05-2024 concernant l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 990'000.- pour les investissements, l'entretien et la rénovation des bâtiments du patrimoine administratif et financier ainsi que divers achats touchant la période 2024-2026.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 30 avril 2024 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,
vu le préavis N° 05-2024,
vu les rapports des commissions chargées de son étude,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté l'amendement de M. Christoph Stoeri à la majorité (34 oui, 23 voix contraires et 13 abstentions):

- de financer cette dépense par la trésorerie courante **2024-2026**

a accepté à la majorité (69 oui, 1 voix contraire et 0 abstention), les conclusions du préavis municipal amendé, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de CHF 990'000.-
- de financer cette dépense par la trésorerie courante 2024-2026.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 30 avril 2024.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

La secrétaire



Marie-Galante Forestier

Ariane Wunderli